

5 février 2002

Importations en provenance de Chine

Denrées alimentaires d'origine animale: renforcement des contrôles
Après la décision prise par l'UE de mettre provisoirement à l'essai une interdiction définitive d'importer des produits d'origine animale en provenance de Chine, la Confédération renforce à son tour les contrôles à la frontière et sur le marché. L'analyse des échantillons collectés par le passé n'ayant révélé aucun risque pour la santé des consommateurs, il n'est par conséquent pas prévu d'interdire les importations pour l'instant.

Les contrôles portent sur la viande de volaille, le poisson et les crustacés ainsi que sur la viande de lapin. Si les résultats révélaient la présence de résidus d'antibiotiques au-delà des valeurs limites applicables, les importations seraient alors limitées – selon la procédure usuelle. Sur injonction de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF), sont renforcés tant les contrôles vétérinaires de frontière, et ce de manière ciblée, que les contrôles des denrées alimentaires effectués par les laboratoires cantonaux. Les échantillons déjà collectés dans le cadre des contrôles usuels ne présentaient pas de traces d'antibiotiques ou seulement des traces infimes au-dessous de la valeur limite. Le renforcement des contrôles s'applique exclusivement aux importations en provenance de Chine. Pour ce qui concerne les importations des produits en question en provenance d'autres pays, on continuera d'appliquer les contrôles usuels.

Chiffres en matière d'importation:

Volaille en provenance de Chine: 13'300 tonnes (40% du total des importations)

Poisson et crustacés: 164 tonnes (0.5%)

Viande de lapin: 607 tonnes (8%)

Office fédéral de la santé publique

Office vétérinaire fédéral

Renseignements:

OFSP: Roland Charrière, 031 322 95 05

OVF: Jakob Schluemp, 031 323 85 10

© 2002 L'Office fédéral de la santé publique, CH-3003 Berne

Tél +41 (0)31 322 21 11, Fax +41 (0)31 322 95 07

E-Mail info@bag.admin.ch, Dernière modification: 12.03.2002